

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 19 décembre 2025

Publié le 19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le vendredi 19 décembre à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU) ; M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOLOUSAIN), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AIGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AIGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOLOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSCULE (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : MARDI 16 DECEMBRE 2025

Secrétaire de séance : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE),

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48
Présents	2	0	2
Votants	2	0	4
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	4	0	4
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	4	0	4

SYNDICAT MIXTE DECOSET | Délibération D2025-48 | Comité syndical
décembre 2025

Siège : 6 rue René Leduc – BP 35 821 – 31505 Toulouse Cedex 5
Tél 05 62 89 03 41 – instance@decoSET.fr – www.decoSET.fr

Accusé de réception en préfecture
031269102636-20251219-D2025-48-DÉ
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

D2025-48 – Décision modificative 2025 n°3 – Approbation

Les décisions modificatives sont des délibérations qui permettent de réajuster les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Elles répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Plusieurs modifications doivent être apportées au Budget 2025 compte tenu des circonstances suivantes :

Annulation de crédits au chapitre 012 (charges de personnel)

Il a été inscrit au Budget Primitif 2025 € au chapitre 012 afin d'assurer le paiement des rémunérations des agents et des élus ainsi que de toutes les charges afférentes.

Par prudence, la date du transfert effectif des agents du centre de tri de Toulouse vers le centre de tri Valcopia géré par Paprec n'étant pas encore connue, les rémunérations des 52 agents avaient été estimées sur 6 mois. Les travaux de construction ainsi que la mise en service industrielle ayant respectés les délais contractuels, les agents ont pu être transférés au 1^{er} mai 2025.

Ajout de crédits aux comptes 6817 et 15182

Conformément à l'instruction comptable M57 et suite au dépôt le 11 février 2025 auprès du Tribunal Administratif de Toulouse d'un recours contre le nouveau contrat de Délégation de Service Public, une provision pour litiges et contentieux a été constitué par décision du Président (décision D2025-27). La réalisation des écritures comptables correspondantes nécessite une inscription supplémentaire de 50 000€ au compte 6815 et au compte 15112.

Réajustement à la baisse des recettes liées à la vente d'électricité sur les 2 unités de valorisation énergétique : quantité d'électricité réévaluée en prenant en compte les quantités produites depuis le début de l'année.

Réajustement des crédits votés pour les opérations de travaux gérées en AP/CP en investissement pour prendre en compte les réalisations effectives et réajuster les montants des crédits de paiement qui seront présentés dans le cadre du BP 2026.

Inscription des crédits nécessaires à la réalisation des écritures de régularisation comptable des cessions de matériels intervenues au cours de l'année 2025.

- En résumé, les modifications suivantes sont apportées au Budget 2025 :

SYNDICAT MIXTE DECOSET - BUDGET	DM n°3 exercice 2025
---------------------------------	----------------------

<i>Designation</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
FONCTIONNEMENT		
012 - Dépenses de personnel	- 400 000,00 €	
7088 - Vente électricité et chaleur		- 1 000 000,00 €
042 - Compte 6815 - Provisions pour risques et charges de fonctionnement	50 000,00 €	
042 - Compte 777 - Produits exceptionnels		60 000,00 €
042 - Compte 6761- Différences sur réalisations (positives)	1 000 000,00 €	
775 - Produits de cessions d'immobilisations		1 000 000,00 €
D 023 - Virement à la section d'investissement	- 590 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	60 000,00 €	60 000,00 €
INVESTISSEMENT		
R 021 - Virement depuis la section de fonctionnement		- 590 000,00 €
040 - Compte 13918 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	60 000,00 €	
040 - Compte 15112 - Provisions pour contentieux		50 000,00 €
040 - Compte 192 Plus ou moins-values sur cession immo		1 000 000,00 €
Compte 1641 - emprunts		- 7 879 494,69 €
Opération N°13 - Rénovation UVE Toulouse	2 677 602,54 €	
Opération N°22 - Ribaute	- 2 084 521,00 €	
Opération N°24 - HALL 9	- 4 006 187,23 €	
Opération N°27 - Construction centre de tri	- 3 564 389,00 €	
Opération N°3101 -Agrandissement Cornbarrieu	- 50 000,00 €	
Opération 34 - Construction plateforme compostage Grenade	- 145 000,00 €	
Opération 35 - Construction plateforme compostage Léguvin	- 132 000,00 €	

Opération N°3503 - Dépôt technique Daturas - C/2031	-	40 000,00 €	
Opération N°43 - Centre de transfert Colomiers	-	60 000,00 €	
Opération N°44 - Centre de transfert Dandine	-	60 000,00 €	
Opération N°45 - Centre de transfert Grenade	-	15 000,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	-	7 419 494,69 €	- 7 419 494,69 €

Le budget 2025 est alors équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses	116 846 523,28 € HT
- Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses	82 646 692,80 € HT
- TOTAL du Budget équilibré en recettes et en dépenses	199 493 216,08 € HT

Vu le CGCT notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets locaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Syndicat,

Vu le règlement Budgétaire et Financier de Decoset,

Vu la délibération n° D2024-46 du 16 décembre 2024 adoptant le Budget Primitif 2025,

Vu la délibération D2025-18 du 25 juin 2025 approuvant la décision modificative n°1 de l'exercice 2025,

Vu la délibération D2025-33 du 2 octobre 2025 approuvant la décision modificative n°2 de l'exercice 2025,

Vu la décision DP-2025-27 portant constitution d'une provision pour risques,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

• APPROUVE la décision modificative n°3 de budget l'exercice 2025 telle que présentée ci-dessus et présentant l'équilibre suivant :	
Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses	116 846 523,28 € HT
Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses	82 646 692,80 € HT
Total du Budget équilibré 2025 en recettes et dépenses	199 493 216,08 € HT

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20251219-D2025-48-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

M. BERTORELLO

